

**N°CC2008.4/51**

**OBJET :** Réseau de lecture et diffusion des connaissances et des cultures.  
Revalorisation des droits d'inscription et tarifs du réseau de lecture publique et de diffusion des connaissances et des cultures de la communauté d'Agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211.1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006 modifiée, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC2001.10/216 en date du 19 décembre 2001 adoptant l'uniformisation des droits d'inscription et tarifs du réseau de lecture publique et de diffusion des connaissances et des cultures de la communauté d'Agglomération,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC2007.3/56 du 23 mai 2007 revalorisant les droits d'inscription et tarifs du service de lecture publique et de diffusion des connaissances et des cultures de la Communauté d'Agglomération,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de majorer les droits d'inscription et tarifs du réseau de lecture publique de 2 % (arrondi à la dizaine de centimes d'euro supérieure ou inférieure) correspondant à l'inflation et de maintenir à leur niveau actuel les tarifs pour les impressions à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **ADOpte**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, les droits d'inscription et tarifs du service de lecture publique de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne comme suit :

<b>DROITS D'INSCRIPTION</b>	
<b>Habitants de la Communauté d'Agglomération</b>	
Livres, Multimédia, Audiovisuel, (CD, CDRoms, Vidéos, Partitions)	Gratuité
Internet	Gratuité (limité à 1h maximum par jour)
<b>Habitants hors de la Communauté d'Agglomération</b>	
Livres uniquement	<b>13,60 €</b>
Livres, Multimédia, Audiovisuel (CD, CDRoms, Vidéos, Partitions) + Internet	<b>50,50 €</b>  Compris dans l'inscription (limité à 1h/jour)

<b>TARIFICATION DES IMPRESSIONS</b>	
Photocopie	0,20 €
Impression noir et blanc	0,20 €
Impression couleur	0,40 €
Disquette	0,50 €

**ARTICLE 2 :** DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2008 de la Communauté d'Agglomération.

FAIT A CRETEIL LE VINGT HUIT MAI DEUX MIL HUIT.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA